

NOTE

DATE 04/09/2023 **OBJET** Règles de participation aux qualificatifs et au Championnat de France LC 2024

EXPÉDITEUR PP **DEPARTEMENT** DTN/CNRS

DESTINATAIRE(S)

Présidents des comités Régionaux et départementaux (**pour diffusion aux clubs de LCMA**)
Présidents des Commissions Régionales Pratiques-Adhésions ; Référents régionaux LC MA ;
Membres Commission Juges et arbitres ;
Présidents de Clubs LC MA ; Arbitre National, Arbitres Régionaux

Qualificatifs et Championnat de France de Longe Côte 2024

Règles compétitives, définition des règles de répartition des dossards,

Le 9^e Championnat de France de Longe Côte se déroulera le **samedi 15 juin 2024** à **HAUTEVILLE** (Manche) dans la région Normandie.

Les règles d'organisation des compétitions de Longe Côte (chapitre III-3-2 du mémento Fédéral) s'applique de fait à cette note

Cette note précise :

- **Les règles compétitives s'appliquant au CDF LC 2024**
- **Le mode de répartition des dossards**
- **L'inscription des compétiteurs aux qualificatifs et CDF LC 2024**
- **Les classements et récompenses**

1. Les règles compétitives s'appliquant au CDF LC 2024

- Pour participer au CDF 2024 les compétiteurs (en solo et en équipe) doivent s'être qualifiés lors des qualificatifs régionaux de leur région d'appartenance et de zones.
- Un compétiteur (en dehors de la catégorie déficient visuel) peut participer à plusieurs épreuves.
- Des dossards différents seront attribués pour chaque course.
- Un compétiteur sera classé dans la catégorie d'âge correspondant à l'âge qu'il aura dans le courant de l'année 2024

<i>Catégories</i>	<i>Années de naissance</i>
Minimes/Cadets	2009 à 2012
Juniors	2007 et 2008
Seniors	1985 à 2006
Masters 1	1975 à 1984
Masters 2	1965 à 1974
Masters 3	1955 à 1964
Masters 4	1954 et avant

- Les épreuves et catégories retenues pour les qualificatifs et championnat de France 2024 sont :

EPREUVES			GENRE	CATEGORIES
Distance	Participation	Mode		
50m	Solo	Pagaies simples ou doubles	F/H	MIN/CAD à M4
200m	Solo	Mains nues	F/H	JUN à M4
200m	Binômes	Libre	F/H/Mixtes	MIN/CAD
400m	Binômes	Libre	F/H/Mixtes	JUN à M4
1000m	Quartes	Mains nues	Mixtes (FFHH)	JUN à M4
200m	Solo Déficiants Visuels	Mains nues	F/H	JUN à M4

Nouveauté : une seule épreuve de 50m solo pagaie sera organisée et regroupera indifféremment les pagaies simples ou doubles.

- L'ordre de départ des compétitions sera le suivant :
 - 1000m Quarte à mains nues
 - 400m binôme libre
 - 200m binôme 12-15 ans
 - 200m solo déficients visuels
 - 200m solo à mains nues
 - 50 solo pagaie
- Les gants non palmés en néoprène ou autres sont autorisés pour les épreuves à mains nues.
- Pour le binôme 400m libre, les ustensiles de propulsion doivent être de même nature pour les deux compétiteurs (exemple les deux en pagaies simples ou les deux en longe-up, etc...).
- Dans chaque épreuve, l'ordre des départs pour les femmes, puis les hommes sera donné sans tenir compte des catégories d'âge les meilleurs chronos des qualificatifs de zones à la fin.

2. Mode de Répartition des dossards pour le CDF LC 2024

La sélection s'opérera sur deux niveaux géographiques pour accéder au championnat de France de Longe Côte.

Niveau 1. Les **qualificatifs régionaux** sont ouverts à tous satisfaisants aux règles de participation.



La licence compétition sera exigée pour participer au circuit de sélection dès les qualificatifs régionaux.

9 qualificatifs régionaux :

-  Hauts de France / Grand Est / Bourgogne Franche-Comté
-  Normandie / Ile de France
-  Bretagne
-  Pays de Loire / Centre Val de Loire
-  Nouvelle Aquitaine
-  Occitanie
-  PACA / Corse / AuRa
-  Guadeloupe
-  Martinique

- **Les trois premiers de chaque épreuve par catégorie d'âge** (exceptée la catégorie junior, minime-cadet et déficients visuels¹), sont qualifiés pour participer aux qualificatifs de Zones (niveau 2).
Si un des trois premiers qualifié (solo et équipe) ne peut pas participer au Championnat de zone, l'arbitre régional peut qualifier le solo ou l'équipe suivante (4^e) et ainsi de suite.
- **Sont qualifiés également les 10 premiers temps scratch de chaque épreuve**, c'est à dire toutes catégories confondues (en distinguant *F/H* et éventuellement *Mixtes*).
En cas de non-participation au championnat de zone de l'un de ces 10 premières temps, l'arbitre régional ne qualifie pas de suivant (pas de repêchage possible, sur ce mode de qualification).
La prise en compte du temps scratch dans le mode de sélection a pour objectif d'éviter d'éliminer des athlètes performants, évoluant dans des catégories au niveau relevé.

Niveau 2. Les **Qualificatifs de zones**.

Un nombre total de sélectionnés au Championnat de France est fixé pour une année sportive. Il est déterminé par la capacité de participation.

Dès la clôture des inscriptions de la dernière région au calendrier national, nous disposerons de la répartition précise des compétiteurs désirant concourir pour le championnat de France.

Pour atteindre l'objectif de participation au championnat de France, des quotas de dossards sont appliqués aux 3 zones. Ils sont basés sur les principes suivants :

1- La répartition des dossards pour chaque zone est fonction du nombre d'inscrits des régions constituantes de la zone par rapport aux nombres d'inscrits de la France entière à la clôture des inscriptions de la dernière région au calendrier national ;

2- les quotas sont calculés par catégories d'âge ;

3- les dossards du CDF sont repartis sur les catégories comme suit ; Seniors=>a, M1=>b, M2=>c, M3=>d et M4=>e ;

4- Les catégories déficients visuels, minimes-cadets et juniors ne sont pas soumises à la règle des quotas.

Exemple pour la catégorie M2F: Cible finale France=9 dossards par course, Total France=>38 inscrits, Zone Nord (Haut de France/Normandie) M2F => 7 inscrits : le quota M2F de la zone Nord est de $(7/38) \times 9 = 1,66$ soit 2 dossards

Zones de qualifications :

-  **Zone Nord** : Hauts-de-France, Normandie, Grand Est, Ile de France, Bourgogne Franche-Comté
-  **Zone Ouest** : Bretagne Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Centre Val de Loire
-  **Zone Sud** : Occitanie, Paca, Corse, AURA
-  **Zone Antilles** : Guadeloupe, Martinique

Niveau 3. Championnat de France.

¹Les compétiteurs de la catégorie **minime-cadet, junior** et **déficient visuel** sont automatiquement qualifiés pour le qualificatif de zone et le championnat de France sous réserve de participation au qualificatif régional suivant les règles établies.

3. L'inscription des compétiteurs au CDF LC 2024

Les clubs doivent inscrire leurs compétiteurs et équipes au CDF LC 2024 en utilisant le logiciel d'inscription de la FFRandonnée. La date limite de confirmation de participation au CDF a été fixée au **24 mai 2024** minuit.

Un club aura la possibilité d'opérer un seul changement dans une équipe qualifiée.

Passé cette date, le système d'inscription sera fermé mais il sera possible d'opérer un seul changement dans une équipe qualifiée conformément à l'article 8 du règlement compétitif en adressant sa demande accompagnée des informations nécessaires à l'arbitre régional de sa région d'appartenance.

4. Classements et récompenses

Pour le CDF 2024, trois classements seront réalisés :

- Un classement championnat de France **au scratch**, c'est à dire toutes catégories confondues (*médailles aux 3 premiers F/H et éventuellement Mixtes de chaque épreuve²*)
- Un classement championnat de France **par catégories d'âge** excepté pour les Minimes/Cadets et les Déficiants Visuels qui ont des épreuves spécifiques (*médailles aux 3 premiers F/H et éventuellement Mixtes de chaque épreuve et catégories d'âge²*)
- Un classement **des clubs**. Tous les clubs seront classés selon leurs résultats (*coupes remises aux 5 premiers clubs*). Les clubs qui auront remporté des podiums seront classés sur le mode olympique en fonction du nombre de médailles d'or, d'argent et de bronze. Pour tous les clubs qui n'auront pas remporté de podiums, le classement sera établi sur la base du rang obtenu dans chaque épreuve, dans chaque catégorie d'âge et de sexe.

Même si leur participation aux divers championnats est autorisée, seuls les athlètes de nationalité française pourront apparaître et être récompensés dans un classement officiel individuel de la fédération.

²Si l'épreuve ou la catégorie comprend seulement :

-  3 compétiteurs ou équipes, seul(e)s les 2 premier(e)s seront récompensé(e)s ;
-  2 compétiteurs ou équipes, seul(e) le(a) premier(e) sera récompensé(e) ;
-  1 compétiteur ou équipe, aucun titre ne sera décerné.

Cette règle ne s'appliquera pas aux Déficiants visuels, 12-15 ans et juniors. Une récompense sera cependant automatiquement décernée suivant le classement.

Pour tout complément d'information : *Patrick Pouget, CTN en charge des pratiques compétitives* :
ppouget@ffrandonnee.fr